

**PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2019
ORDRE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET DES
THÉRAPEUTES CONJUGAUX ET FAMILIAUX DU QUÉBEC**

DATE : Samedi 28 septembre 2019
HEURE : 10h30
LIEU : CEGEP Edouard-Montpetit, Salle Lassonde, Pavillon Le Caron au 180, de Gentilly Est à Longueuil

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Ayant été dûment convoquée et sur constatation du quorum par la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, Me Nathalie Parent, la présidente de l'Ordre, Mme Guylaine Ouimette, déclare l'assemblée générale annuelle ouverte à 10h50.

2. DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Conformément à l'article 5.1 de la *Politique régissant les assemblées générales de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec*, la présidente de l'Ordre désigne Mme Nicole Lacelle, pour agir à titre de présidente de l'assemblée.

3. PRÉSENTATION DES RÈGLES APPLICABLES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

La présidente d'assemblée rappelle les pouvoirs des membres réunis en assemblée générale annuelle conformément aux dispositions du *Code des professions*, ainsi que les règles de procédure figurant à la *Politique régissant les assemblées générales de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec*.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres prennent connaissance du projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle qui se lit comme suit :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Désignation d'un président d'assemblée
3. Présentation des règles applicables à l'assemblée générale annuelle
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 27 septembre 2018



6. Rapport de la présidente pour l'exercice 2018-2019 (*Période de questions de 10 minutes*)
7. Rapport sur les activités de l'exercice 2018-2019 (*Période de questions de 10 minutes*)
8. Présentation des états financiers de l'exercice 2018-2019 (*Période de questions de 10 minutes*)
9. Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice 2019-2020 : *recommandation de nommer la firme Poirier et Associés Inc.*
10. Cotisation annuelle 2020-2021
 - 10.1 Montant de la cotisation 2020-2021 (art. 103.1 du *Code des professions*)
 - 10.2 Rapport du secrétaire de l'Ordre sur la consultation des membres de l'OTSTCFQ (art. 103.1 du *Code des professions*)
 - 10.3 Nouvelle consultation des membres présents (art. 104, al. 3 du *Code des professions*) (*Période de 10 minutes*)
11. Approbation de la rémunération des administrateurs élus et de la présidente pour l'exercice 2020-2021 (art. 104, *Code des professions*) (*Période de questions de 10 minutes*)
12. Varia
 - 12.1 Période de discussion/information (*période de 10 minutes*)
13. Clôture de l'assemblée générale annuelle

Résolution 2019-AGA-01

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'ADOPTER l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 27 SEPTEMBRE 2018

Les membres de l'assemblée prennent connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle qui a eu lieu le 27 septembre 2018.

Résolution 2019-AGA-02

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2018 tenue le 27 septembre 2018, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE POUR L'EXERCICE 2018-2019 ET

7. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'EXERCICE 2018-2019

Exceptionnellement, étant donné qu'un intérim a dû être assumé à la direction générale du 30 mars au 4 août 2019, la présidente de l'Ordre présente à la fois son rapport pour l'exercice 2018-

2019 et les activités de l'Ordre pour l'exercice 2018-2019 (point 6 et 7 de l'ordre du jour). À cet égard, la présidente de l'Ordre invite les membres à consulter le rapport annuel de l'Ordre dont le projet est accessible sur le site Internet de l'Ordre depuis le 22 août 2019.

La présidente aborde plus particulièrement certains dossiers en cours, dont plusieurs ont été initiés pendant l'exercice 2018-2019. Ces dossiers touchent la gouvernance de l'Ordre, les activités relatives aux deux professions, les principales réalisations des divers services de l'Ordre, la collaboration interprofessionnelle et les relations avec le gouvernement et les médias.

En terminant, la présidente remercie les administrateurs, les membres des comités et les employés de l'Ordre pour leur précieuse contribution.

La présidente d'assemblée invite les membres à poser des questions. En réponse à celles-ci, la présidente fait part des travaux en cours concernant les activités relevant des travailleurs sociaux dans le réseau de la santé et des services sociaux et sur la compréhension qu'il faut avoir du projet de loi 21 de 2009. Elle fait le point sur les suites qui ont été données au sondage réalisé en 2018 à l'initiative des ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines et celle qui sont à venir. Elle fait état de l'état d'avancement des travaux visant la mise en place d'un programme en thérapie conjugale et familiale à l'Université Laval. Elle rappelle enfin les raisons pour lesquelles la notion d'évaluation du fonctionnement sociale a remplacé celle d'évaluation psychosociale.

La présidente répond par ailleurs favorablement à la suggestion de prévoir une plaque soulignant la plantation d'un arbre sur le terrain de l'hôtel de ville de Longueuil à l'initiative de l'Ordre.

8. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2018-2019

La présidente d'assemblée invite M. Michel Poirier, auditeur indépendant de la firme Poirier et Associés inc. à présenter les états financiers audités pour l'exercice 2018-2019 clos le 31 mars 2019.

Ces états financiers audités figurent dans le rapport annuel 2018-2019.

M. Poirier présente l'état des résultats et fait part d'un excédent des revenus sur les charges de 1 688 898 \$. Le bilan, pour sa part, se traduit par un solde positif de plus de 4,3 millions de dollars, ce qui ramène l'Ordre dans une zone de bonne santé financière.

Il explique aux membres les principaux écarts comparativement aux résultats de l'an passé, de même que l'état de l'évolution des soldes de fonds pour l'exercice financier 2018-2019.

Le président d'assemblée invite les membres à poser des questions.

9. NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE 2019-2020

La trésorière de l'Ordre, Mme Sonia Cisternas, informe les membres que le Conseil d'administration recommande aux membres réunis en assemblée générale annuelle l'octroi du mandat d'audit externe à la firme Poirier et Associés inc.

Résolution 2019-AGA-03

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu, sur recommandation du Conseil d'administration de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, de NOMMER la firme Poirier et Associés, auditeur, pour l'audit externe des états financiers 2019-2020 de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. COTISATION ANNUELLE 2020-2021

10.1 Montant de la cotisation annuelle 2020-2021

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre présente la recommandation du Conseil d'administration de ne pas augmenter le montant de la cotisation annuelle 2020-2021 et de maintenir la cotisation payable au 31 mars 2020 au même montant que pour 2019-2020, soit 540 \$.

10.2 Rapport du secrétaire de l'Ordre sur la consultation des membres de l'OTSTCFQ

Conformément à l'article 103.1 du *Code des professions*, la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, fait rapport sur la consultation des membres de l'Ordre eu égard à la cotisation 2020-2021.

10.3 Nouvelle consultation des membres présents

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, la directrice générale et secrétaire de l'Ordre procède à la consultation des membres présents eu égard à la cotisation 2020-2021.

La présidente d'assemblée invite les membres à s'exprimer.

Il est souligné que les communications de l'Ordre visant la consultation préalable à l'assemblée sur le montant de la cotisation n'ont pas permis de rejoindre efficacement les membres. La directrice générale et secrétaire de l'Ordre souligne que la consultation en

ligne s'est déroulée à compter du 22 août 2019, mais qu'on analysera l'efficacité des communications.

Le Conseil d'administration fixera, après considération des commentaires reçus, le montant de la cotisation 2020-2021, lors de sa prochaine réunion.

11. APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS ET DE LA PRÉSIDENTE POUR L'EXERCICE 2020-2021

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, il revient aux membres de l'Ordre d'approuver la rémunération des administrateurs élus, y inclus celle de la présidente de l'Ordre.

Rémunération des administrateurs

La directrice générale et secrétaire présente les grandes lignes de la Politique de rémunération des administrateurs et des membres des comités. Cette politique est la même que celle qui est en vigueur pour l'année 2018-2019. Elle souligne les jetons de présence versés aux administrateurs sont parmi les plus bas du système professionnel à raison de 125\$ pour une réunion de trois heures ou moins et de 250 \$ pour une réunion d'une journée.

Résolution 2019-AGA-04

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'APPROUVER la rémunération des administratrices et des administrateurs élus de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec pour l'exercice 2020-2021 tel que précisé dans la Politique de rémunération des administrateurs et des membres des comités de l'OTSTCFQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Rémunération de la présidente

La directrice générale et secrétaire présente les grandes lignes de la Politique de rémunération et d'allocation des dépenses liées au poste de président en vigueur. Elle souligne les composantes de la rémunération, aussi bien directe qu'indirecte. Comme pour la rémunération des administrateurs, cette politique est la même que celle qui est en vigueur pour l'année 2018-2019.

Résolution 2019-AGA-05

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'APPROUVER la rémunération du président de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec pour l'exercice 2020-2021, soit 160 000 \$ annuellement (avec indexation annuelle), en plus des avantages représentant une rémunération indirecte, tel que précisé dans la Politique de

rémunération et d'allocation des dépenses liées au poste de président en vigueur à l'OTSTCFQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. VARIA

12.1 Période de discussion et d'information

M. Marc-Antoine Dagenais est invité à prendre la parole. Il désire présenter à l'assemblée certains sujets qui préoccupent plusieurs membres de l'Ordre. Ceux-ci portent sur la possibilité de participer et voter à distance lors d'une assemblée générale, sur certaines lacunes de la formation universitaire des travailleurs sociaux et les solutions pour y remédier, sur l'accessibilité aux activités de formation continue, sur la cotisation annuelle des nouveaux diplômés et de certaines catégories de membres, sur les difficultés d'exercice de la profession de travailleur social dans le réseau de la santé et des services sociaux et sur l'importance pour l'Ordre de maintenir une bonne communication avec ses membres.

La présidente de l'Ordre commente chacun de ces sujets soulignant les contraintes législatives propres à certains enjeux de même que le rôle de l'Ordre. Elle indique que, tout en tenant compte du cadre législatif et du rôle de l'Ordre, ces sujets pourront notamment être traités dans le cadre de la réflexion entourant la prochaine planification stratégique de l'Ordre et de la révision de son approche en matière de formation continue. Elle souligne par ailleurs certaines actions déjà entreprises par l'Ordre à l'égard de certains des sujets mentionnés

13. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale annuelle est levée à 13h12.

Guyline Ouimette, T.S.
Présidente

Nathalie Parent, notaire, MAP, Adm., ASC
Directrice générale et secrétaire